

Projet d'Indice de Repérage de Désinsertion Professionnelle (IRD) Phase monocentrique

INFORMATION DES SALARIES SUIVIS DE L'OPSAT

Madame, Monsieur,

En vue d'améliorer sa prise en charge et dans le cadre de ses missions réglementaires, notamment la prévention de la désinsertion professionnelle, OPSAT mène une étude scientifique en partenariat avec l'équipe de recherche INSERM Ester de l'Université d'Angers (UMR 1085). Vous êtes concerné par cette étude si vous avez été pris en charge (reçu en visite) durant les années 2023 et 2024 par l'OPSAT.

Cette 1^{ère} phase de l'étude sera réalisée à partir des données de votre Dossier Médical en Santé au Travail, collectées lors de vos visites. Cette étude est rétrospective sur les données, ce qui implique qu'elle est réalisée sur des visites déjà passées.

Quel est l'objectif de la recherche ?

L'objectif de cette 1^{ère} phase de l'étude est la création d'un algorithme générant un indice de repérage d'un risque de désinsertion professionnelle qui pourrait être proposé à l'ensemble du réseau des SPSTI sur le territoire national. Ce score permettra de détecter les salariés présentant des risques de difficultés de maintien dans l'emploi pour pouvoir leur proposer une prise en charge précoce et limiter le risque éventuel de perte d'emploi.

Quelles sont les données utilisées ?

Des informations socio-administratives, d'expositions professionnelles et de données de santé enregistrées lors de votre prise en charge à l'OPSAT seront collectées pour ce traitement notamment :

- Le sexe et l'année de naissance,
- Des antécédents médicaux et facteurs de risque : par exemple diabète, hypertension artérielle
- Des diagnostics liés à votre prise en charge codifiés
- Des expositions à un risque professionnel,
- Données socio-économiques de prévention de la désinsertion professionnelle

Vous ne serez pas directement identifiable par la personne chargée de l'étude car elle n'aura pas accès à votre état civil.

Quels sont les destinataires des données ?

Les destinataires seront les membres de l'équipe de recherche habilités à réaliser les analyses. Ils accéderont aux données de l'étude en lien avec le responsable scientifique du projet chez OPSAT. Toutes ces personnes sont soumises au secret professionnel et à confidentialité.

Les résultats des analyses feront l'objet de publication dans des journaux scientifiques ou de communication à des congrès. Ils seront toujours présentés de manière agrégée de telle sorte qu'il soit impossible de vous identifier

Comment se déroule l'étude et comment la sécurité de vos données est-elle assurée ?

Un fichier informatique comportant les données strictement nécessaires à l'étude va être constitué et mis à disposition sur le serveur sécurisé et habilité HDS (hébergement de données de santé) aux membres habilités de l'équipe de recherche qui pourront y accéder. Les accès sont sécurisés par identifiant et plusieurs mots de passe. Les analyses seront toujours réalisées de manière confidentielle et hébergées de façon sécurisée selon les exigences de l'article L. 1111-8 du Code de santé publique par OPSAT. Les résultats qui seront issus de l'étude permettront d'améliorer les connaissances actuelles et d'optimiser la prise en charge des salariés dans la même situation que vous.

Les résultats globaux de l'étude seront publiés sur le site internet de chaque établissement partenaire du projet et seront largement partagés avec la communauté de santé au travail. Une synthèse des résultats sera communiquée auprès des professionnels de santé et des actions de vulgarisation auprès du grand public seront effectuées à la fin de l'étude. Pour des raisons de transparence scientifique, vos données contenues dans ce fichier seront conservées pendant 3 ans après la dernière publication liée à l'étude avant destruction.

Quels sont vos droits RGPD ?

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de limitation, d'opposition et d'effacement sur vos données sans impact sur votre relation avec votre médecin du travail. Vous n'avez pas à donner de motif.

OPSAT est Responsable de traitement de la réalisation de l'algorithme et l'hébergement de vos données que vous pouvez contacter sur le lien suivant : dpo@opsat.fr

Ou bien :

OPSAT

Délégué à la protection des données,

5c, avenue Bougauld

39 100 DOLE

Toute demande d'exercice de vos droits sera gérée par une procédure entre l'OPSAT et l'Inserm.